



Ollainville

DELIBERATION
N° CM 32/032/2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 2 avril 2024 -

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :
27

Présents et représentés :
26

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 avril, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués les 21 mars 2024 et 27 mars 2024, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à la Mairie, salle du Conseil.

PRÉSENTS : M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,
M. Olivier MALECAMP, Mme Muriel CHEVRON, M. Régis CARPENTIER, Mme Marie-Hélène CHAPDELAINÉ, M. Nicolas FOUQUE, M. Thierry FAVOCCIA, Mme Marie-Christine HARISLUR, Adjoints au Maire,
M. Pierre PAREUX, Mme France NOIROT, Mme Isabelle BOTIN, Mme Marie-France DELANZY, M. Didier BONNIER, M. Patrick BONNEMYE, M. Thierry DELCUPE, Mme Sophie Anne PÉAN, Mme Christine ROUSSET, Mme Véronique MAFFÉO, Nicolas PIOT, M. Ludovic GOURDY, M. Philippe CHERY, M. Julien BOUILLON, M. Philippe JOLY, M. Laurent MEUNIER, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Michel BURILLO qui donne procuration à Mme Muriel CHEVRON, Mme Adeline CLOGENSON, M. Philippe JOLY qui donne procuration à Mme Sylvie MARCHAND

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Pierre PAREUX

• **Information du droit de préemption : décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L 2122-23 du C.G.C.T depuis le 6 février 2024**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que par délibération n° CM02/033/2020 du 9 juin 2020, le Conseil Municipal lui a délégué, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées aux articles L 2122.22 et L2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Maire doit informer les membres du Conseil Municipal de ses décisions de préemption,

Considérant qu'après examen des déclarations, il a pris les décisions de préemption suivantes :

Déclarations d'intention d'aliéner prises par le Maire au nom du Conseil Municipal			
N°	Désignation	Prix	DPU
914612410001	AH 25/ 5bis, rue des Près	206 000 €	NON
914612410002	AR258-260/5 Résidence du Val	151 000€ +9000€ (commission)	NON
914612410003	AH137/6 Rue du Long Réage	335 000 € +10720€ (commission)	NON

914612410004	AK145/Rue du Gay Pigeon	44 900 €	NON
914612410005	AM52-147-266-267-269-271/Rue du Moulin	690 000 €	NON
914612410006	AH241/6 Rue de la Source (lot 23)	292 000 € +9000€ (commission)	NON
914612410007	AH11-245/17 Rue des Prés (moitié)	175 000 €	NON
914612410008	AC112p/lotO25a ZAC des Belles/Vues - Rte de la Roche	284962,8 € renonciation le 26/02	NON
914612410009	AP4/16 Route d'Arpajon	340 000 € +10000€ (commission)	NON
914612410010	AI220 lot3/15 B Rue de la République	323 900 €	NON
914612410011	AE53-213/38 Rue du Chemin Creux	335 000 €	NON
914612410012	AA82/78 Grande Rue	600 000 €	NON
914612410013	AC117- lot O25 ZAC des Belles Vues/Route de la Roche	285 751 €	NON

Déclarations d'intention d'aliéner prises par la SAFER au nom du Conseil Municipal

N° d'Ordre	N°	Désignation	Prix	DP
1	NO 9123077101	AK 144 J AK 114K/ Rue du Gay Pigeon	119 050 €	NON
2	NO 9123113501	AC 48- AC 49/lieu-dit des Mulet	58 966 €	NON
3	NO 9123045401	B 446/La Mare Goubie	57 000 €	ANNULEE
4	NO 9123045501	B453/La Mare des Religieuse	38 000 €	ANNULEE
5	NO 9124010301	B1390/Route de Limours	335 000 €	NON
6	NO 9124016301	AK 145j -AK 145k/Rue du Gay Pigeon	44 900 €	NON

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Prend acte de ces décisions.

Le 4 avril 2024

Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire

